

E 13 (B) / 190

Der schweizerische Geschäftsträger in Paris, A. Dunant, an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departementes, L. Forrer

S personnelle
handschriftlich

Paris, 24 septembre 1906

La constante bienveillance que vous m'avez témoignée m'encourage à vous soumettre aujourd'hui un cas de conscience; je m'adresse à vous en toute confiance et vous remercie d'avance de l'accueil que vous voudrez bien faire à ma lettre. Voici ce dont il s'agit:

Le 21 de ce mois, j'ai, conformément aux instructions du Département fédéral du Commerce, remis au Ministère des Affaires Etrangères la note relative aux *négociations commerciales* dont le Conseil fédéral avait arrêté le texte dans sa séance du mardi 18 septembre¹; j'ai porté moi-même la note au nouveau chef du cabinet de Mr. Léon Bourgeois qui est, vous le savez, Mr. Thiébaud. Ce dernier, avec lequel j'avais eu des relations amicales lorsque j'étais au Département politique, m'a paru très énervé des négociations auxquelles il a assisté à Berne et, en prenant ma note, il n'a pas dissimulé que tous les «marchandages» du mois d'août avaient fait ici une très mauvaise impression.

Tout d'abord, Mr. Thiébaud a décoché une flèche à Mr. le Ministre Lardy: «Si je vous disais ce que nous pensons de votre chef, vous seriez obligé de prendre votre chapeau et de vous en aller.»

Et, comme je faisais un geste de protestation, «c'est entendu», a dit Mr. Thiébaud, «ne parlons pas de Mr. Lardy, mais laissez-moi vous dire l'effet déplorable produit par Mr. Frey dont le manque de courtoisie et la conduite grossière n'ont pas contribué à arranger les choses. Mr. Frey a même été peu honnête ...» – «Cependant», ripostai-je ... «Je m'en vais vous en donner la preuve», répartit Mr. Thiébaud; «à l'une des séances où la délégation française faisait valoir que la France avait consenti un énorme sacrifice en acceptant le droit suisse de 8 frs. sur les vins, Mr. Frey répondit que la France pourrait

1. Nr. 146.

bénéficiaire, pour l'exportation de ses vins en Suisse, de la guerre de tarifs entre la Confédération et l'Espagne. A la séance suivante, Mr. Frey n'assistait pas et se faisait excuser parce qu'il était retenu à une autre commission. Je savais, à ce moment-là, qu'il signait avec l'Espagne²! Eh bien! je n'hésite pas à dire qu'il a montré en cette occasion un manque de probité (sic) que je ne me suis pas gêné de signaler à MM. Fallières, Léon Bourgeois et Doumergue. Croyez-le bien, ces messieurs savent à quoi s'en tenir quant à la manière dont vous avez négocié à Berne.»

Comme je n'ai pas reçu un seul mot de Berne au cours des négociations qui s'y sont poursuivies, j'étais fort embarrassé pour répliquer à Mr. Thiébaud; cependant, je voulais faire valoir la haute compétence de Mr. Frey, les services rendus par lui à l'occasion des traités qu'il a déjà pu signer avec plusieurs puissances...

«Tout cela n'est pas la question, interrompit Mr. Thiébaud, nous nous plaignons des procédés inadmissibles de Mr. Frey et Mr. le Président Forrer m'a lui-même avoué qu'il en avait aussi souffert³. Quant au fond des exigences formulées par Mr. Frey, on s'est demandé ici pourquoi on nous faisait des propositions dont l'Allemagne devait bénéficier davantage que la Suisse; c'est ainsi que Mr. Frey prétend qu'il lui est complètement impossible de donner l'énumération exacte des couleurs dont la position devrait être liée dans la Convention; jamais on ne nous fera croire qu'à un voyageur de commerce désireux d'entrer en relations avec elles, les fabriques bâloises de couleurs ne seraient pas en mesure de fournir leur catalogue. C'est ce catalogue, cette liste de produits que nous désirons obtenir. Si nous acceptions la proposition qui nous est faite au sujet des couleurs, elle bénéficierait pour 80 % aux produits allemands de Höchst et pour 10 à 20 % aux produits suisses; nous ne saurions être dupes à ce point. Et, puisque j'ai fait allusion à l'Allemagne, laissez-moi vous dire en toute franchise que dès le début des négociations, nous avons eu le sentiment que Mr. Frey ne tenait pas à aboutir; cela se voyait dans sa manière d'être; et, chose curieuse, coïncidence extraordinaire, Mr. de Bülow, qui part toujours en congé au mois de juillet, est resté à Berne jusqu'au commencement d'août. Le 30 juillet, après avoir assisté à Rambouillet au conseil des Ministres, à la suite duquel l'accord se fit sur le tarif, je rentrai à Berne, et comme, après avoir reçu, au tennis du Dählhölzli, les félicitations du Ministre d'Allemagne, je lui demandais s'il ne partait pas en vacances, il devint très rouge et hésita un instant avant de me répondre ... pourquoi? Tout cela, croyez-le bien, m'a laissé plus que songeur.»

Je répartis que rien, absolument rien ne pouvait laisser supposer, de notre part, un désir de ne pas conclure, que les négociateurs français, de leur côté, n'avaient pas été commodes au cours des séances à Paris et qu'enfin il était vraiment puéril d'attacher aucune créance aux racontars de quelques journaux protectionnistes ou nationalistes de Paris qui, derrière la fermeté avec laquelle nous défendions nos intérêts, avaient tout de suite vu le spectre de l'Allemagne.

2. *Auf der Kopie des Schreibens in E 13 (B) / 187 steht folgende Randbemerkung A. Eichmanns:* qu'il négociait wäre richtig. Die Konferenzen mit den Franzosen wurden am 28. August abgebrochen. Der Vertrag mit Spanien wurde erst am 1. September unterzeichnet.

3. *Randbemerkung Eichmanns:* ganz unrichtig.

Mr. Thiébaud répondit qu'on ne lui enlèverait jamais de la tête, ni à lui ni à d'autres Français, que Mr. Frey avait des raisons de ne pas signer avec la France, que, de leur côté, ils avaient encore fait, en dernière heure, de très sérieuses concessions et que, désirant de témoigner leur amitié envers leurs «vieux alliés les Confédérés», ils avaient été les victimes de leur propre sentimentalité; il ajouta que le Ministère venait du reste d'envoyer de nouvelles et conciliantes instructions à Mr. Revoil. Il est à espérer que nous arriverons à nous entendre à la fin, malgré Mr. Frey, qui a été odieux; quant aux ratifications, c'est une autre question, et je vous avoue que je commence à ne pas être tout à fait rassuré à leur égard. En terminant, je ne saurais omettre de vous dire combien j'ai été touché de la bienveillance de MM. les Conseillers fédéraux pour ma personne et particulièrement de la grande bonté du Président Forrer; j'en conserverai toujours un souvenir ému.»

Sur ces mots, la conversation prit fin.

Tel est l'entretien pénible que j'ai eu avec Mr. Thiébaud; vous voyez à quel point il était excité contre nos négociateurs personnellement.

J'estime de mon devoir de vous en faire part tout à fait confidentiellement, car mon interlocuteur m'a dit qu'il ne parlait pas au Chargé d'affaires de Suisse, mais «au vieil ami Dunant».

Que dois-je faire dans ces circonstances, Monsieur le Président? Estimez-vous qu'il me faut en nantir officiellement le Département du Commerce? Ou bien, malgré l'allusion faite au sujet de Mr. Lardy par Mr. Thiébaud, dois-je écrire à mon chef (qui ne sait encore rien)? C'est délicat et cela ne me serait pas très agréable, vous le comprendrez. Ou bien, croyez-vous préférable de laisser la chose «auf sich ruhen»? Ou bien, enfin, désirez-vous que je reprenne la conversation avec Mr. Thiébaud, et dans quel sens?

Vous m'obligeriez particulièrement en consentant à me donner vos instructions à cet égard et je vous en remercie dès maintenant beaucoup.

P. S. N'ayant aucune confiance dans la poste française, j'ai attendu à aujourd'hui pour vous envoyer cette lettre par quelqu'un de ma confiance⁴.

4. Die Angelegenheit Frey–Thiébaud konnte erst Ende Mai 1907 abgeschlossen werden. Siehe Annex.

ANNEX

Der Bundesrat an Nationalrat Frey

Kopie

S

Bern, 31. Mai 1907

Das Politische Departement hat uns die Akten, betreffend Ihren Anstand mit Herrn Thiébaud, einem der französischen Unterhändler für den Abschluss eines Handelsvertrages mit Frankreich vorgelegt.

Nachdem wir davon Einsicht genommen haben, beehren wir uns, Ihnen unsere Auffassung von der Sache mitzuteilen.

Herr Thiébaud hatte im September 1906, als er Kabinettschef des Herrn Bourgeois war, in einem privaten Gespräche mit Herrn Dunant, schweizerischem Geschäftsträger in Paris, Ihr Verhalten bei den Handelsvertragsunterhandlungen mit Frankreich einer abfälligen Kritik unterzogen und insbesondere gegen Sie den Vorwurf erhoben, Sie hätten zu einer Zeit, wo die Schweiz sich anschickte, einen

4. OKTOBER 1906

325

Handelsvertrag mit Spanien zu unterzeichnen, der französischen Delegation einen dauernden Zollkrieg der Schweiz mit Spanien vorgespiegelt; ferner hätten Sie mit grosser Zähigkeit Forderungen vertreten, die mehr im Interesse Deutschlands als der Schweiz gelegen hätten.

Diese Vorwürfe erweisen sich für jeden Unbefangenen als durchaus unbegründet.

Wie Sie in Ihrem Schreiben an den Bundespräsidenten Forrer vom 9. November 1906⁵ nachgewiesen haben, konnte zu der Zeit, wo Sie die Äusserung getan haben sollen, Frankreich werde aus unserem Zollkrieg mit Spanien Nutzen ziehen, kein Mensch voraussehen, welche Wendung die Verhandlungen mit Spanien nehmen würden; der Zollkrieg dauerte fort.

Die Unterstellung, Sie hätten mehr die Interessen Deutschlands als die der Schweiz im Auge gehabt, verdient kaum widerlegt zu werden. Wir wissen, mit welcher Sachkenntnis und mit welchem nie erlahmenden Eifer Sie in den besonders schwierigen Handelsvertragsunterhandlungen mit Frankreich die Interessen *unseres* Landes verteidigt haben; die Anerkennung, die wir Ihnen für Ihre erfolgreichen Bemühungen zollen, und unsere rückhaltlose Billigung Ihres Verhaltens mögen Sie für das schiefe, auf keiner tatsächlichen Grundlage beruhende Urteil eines Gegners entschädigen.

Herr Thiébaud hat übrigens selbst erklärt, er habe Ihre Ehrenhaftigkeit in keiner Weise in Zweifel ziehen wollen. «En tout état de cause – schrieb er unterm 9. Februar abhin an Herrn Revoil⁶ – mes appréciations n'ont visé que la manière de faire du négociateur; elles n'étaient pas des «accusations» susceptibles d'entacher l'honorabilité de M. Frey.»

Diese Erklärung widerruft implicite die von Herrn Thiébaud gegen Sie erhobenen Vorwürfe, und wir sind der Ansicht, dass Sie sich damit zufrieden geben sollten⁷. Wir möchten nicht dieser Angelegenheit eine grössere Bedeutung beimessen, als ihr unseres Erachtens zukommt.

5. Nicht abgedruckt.

6. Kopie dieses Schreibens in E 13 (B)/190; nicht abgedruckt.

7. Mit Schreiben vom 25. Juni 1906 an den Bundesrat erklärte Frey, dass er die Angelegenheit ebenfalls für erledigt betrachte.